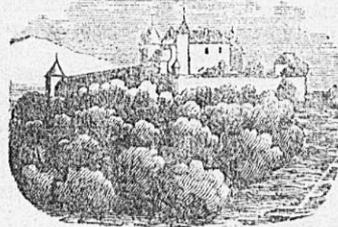




# LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 —  
» » 6 mois, » 2 50  
Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.  
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux  
de poste.

## JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton,  
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.  
la ligne ou son espace.

Réclames : 20 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de  
port.

BULLE, le 8 avril 1890.

### NOUVELLES SUISSES

**Congrès ouvrier d'Olten.** — Le congrès des ouvriers suisses sur métaux a décidé de ne pas participer à la manifestation internationale du 1<sup>er</sup> mai. Winterthur aura le comité central. La corporation a décidé de s'affilier à la fédération générale des ouvriers suisses. Les ouvriers de la cordonnerie ont décidé de fonder une association fédérale avec siège central à Berne.

Le comité central propose de réélire M. Greulich comme secrétaire des ouvriers.

L'assemblée préparatoire des délégués comptait 150 personnes. Pas d'incident. On a discuté des statuts et la rédaction de l'ordre du jour.

A l'assemblée générale, il y avait 247 délégués représentant 120,000 membres de la Fédération.

M. Curti a parlé de l'assurance obligatoire dans le sens des propositions du Conseil fédéral et plaidé pour que l'article nouveau à introduire dans la constitution soit rédigée en termes généraux, comme le veut la commission du Conseil national.

M. Greulich a parlé sur le même sujet.

**Jura-Simplon.** — La compagnie Jura-Simplon va procéder à la transformation de l'uniforme de l'ancienne S.-O.-S.; désormais, le personnel portera la tunique à boutons de métal et la casquette plate.

**Berne.** — Il vient de se constituer à Berne une société pour la création d'un asile pour les alcooliques.

— La pénurie des instituteurs continue dans le canton de Berne; ainsi, dans la commune de Gesse- nay, quatre places de récents n'ont pu être repour- vues qu'à titre provisoire, aucun instituteur patenté ne s'étant mis sur les rangs.

**Uri.** — Les dons recueillis dans ce canton pour l'érection d'un nouveau monument à Guillaume Tell atteignent la somme de près de 10,000 fr.

**Argovie.** — A Kaiseraugst, un beau village de ce canton, le curé de la paroisse, M. Gschwind, est

vieux-catholique, tandis que le marguiller est catho- lique romain. Il était à prévoir qu'un jour ou l'autre un conflit surgirait; il est venu. Le dimanche des Rameaux, comme M. Gschwind, dans la sacristie, mettait ses vêtements sacerdotaux, le marguiller, sous un prétexte futile, engagea une discussion qui bientôt dégénéra en querelle. On sait que les disputes théologiques sont de toutes les plus âpres; ainsi à Kaiseraugst. A un moment donné, le marguiller se précipita sur le curé et, le frappant à la face avec un lourd trousseau de grosses clefs, lui mit la figure en sang. Le pauvre prêtre fut délivré par quelques fidèles accourus au bruit. On l'a transporté chez lui et mis au lit. Quant au marguiller, tout le monde le blâme, même ses coreligionnaires, M. Gschwind ayant gagné l'opinion publique en refusant de porter plainte contre son agresseur.

**Tessin.** — On annonce de Lugano que la nou- velle des détournements de Scazziga a produit une grande indignation. Le déficit dépasse un million. La Banque cantonale n'est pas responsable et n'est pas compromise. On parle de la démission du gouverne- ment.

L'enquête judiciaire apprendra à qui incombe la responsabilité de cette déplorable affaire, véritable tuile qui tombe sur la tête du gouvernement très at- taqué et déjà un peu ébranlé.

La Riforma demande la démission et la mise en accusation du Conseil d'Etat tout entier.

**Vaud.** — Jeudi soir, quelques minutes après l'ar- rivée du *Chillon* au port d'Ouchy, le chauffeur de ce bateau, Germain Dubuis, a été écrasé par les palettes de la roue au moment où il se disposait à caler le bateau pour la nuit au moyen de la chaîne d'arrêt. La mort a été presque instantanée.

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES

**France.** — Le Conseil des ministres a décidé d'appeler M. Bayol en France pour lui demander des explications sur ce qui se passe au Dahomey. Le Con- seil a décidé que le capitaine de vaisseau Fournier ferait fonctions de gouverneur intérimaire, assisté de M. Ballot, résident à Porto-Novo, et du lieutenant-colonel Terrillon.

— Ceci c'est une autre affaire. J'ai dit que je vous croyais de bonne foi, mais votre vague et simple protestation ne peut me servir de preuve... Je le regrette vraiment... Je le dis: ce serait trop simple... Les choses resteront donc en état... et j'espère, M. Gérard, si votre conviction est aussi profonde qu'elle le paraît...

— C'est une absolue certitude, M. Laugier... interrompit le médecin.

— Tant mieux... j'espère, disais-je, que vous trouverez un moyen de mettre la justice sur la voie des découvertes que vous avez faites vous-même... sans livrer votre secret profes- sionnel... et sans porter atteinte à votre honneur de médecin.

— Ainsi, monsieur, je n'aurai rien changé à ce qui existe ?

— Rien... du moins provisoirement...

— Adieu donc, M. Laugier.

— Au revoir, docteur, et non pas adieu.

Le magistrat, après la sortie de Gérard, resta longtemps rêveur.

— Saurait-il quelque chose? murmura-t-il. Je le crois!... Que sait-il? Qu'a-t-il appris?... S'il a un secret, le devoir lui défendra de parler, et ce secret, comment faire pour le lui arracher ?

Il réfléchit encore.

— Le lui arracher, c'est impossible, il sera sur ses gardes... Le surprendre, c'est autre chose... Peut-être apprendrons-nous aussi qu'il ne sait rien.

Il sonna. Un garçon de bureau parut.

— Savez-vous où est M. Pinson ? fit le magistrat.

— Il vient de rentrer il n'y a pas un quart d'heure et il m'a chargé de dire à M. le juge qu'il était à sa disposition. Je n'ai

Le blocus de la côte des Esclaves sera signifié aux puissances : La croisière de l'Atlantique-Sud, renforcée par deux navires de guerre, sera chargée de main- tenir le blocus et d'empêcher l'introduction d'armes sur la côte des Esclaves. D'après les nouvelles appor- tées par la *Ville de Maccio*, l'armée dahoméenne se composerait de 15 mille hommes et deux mille ama- zones. Le roi refuserait de reconnaître les anciens traités et contesterait à la France la possession de Kotonou et le protectorat de Porto-Novo. L'affaire du 4 mars, aurait été assez importante : la garnison d'un des petits postes français aurait été massacrée. C'est grâce au *Sané*, commandé par le capitaine Fournier, que l'ennemi a été repoussé, perdant 500 hommes. Le 5 mars, on a brûlé la partie de Kotonou habitée par les indigènes et il ne reste plus sur ce point que les factoreries françaises et le télégraphe.

**Italie.** — Le roi Humbert vient de conférer à M. Spuller, ex-ministre des affaires étrangères, le grand cordon de l'Ordre de Saint-Maurice.

— M. Crispi a chargé le général Menabrea, ambas- sadeur à Paris, de demander au gouvernement fran- çais s'il lui serait agréable que quelques bâtiments de l'escadre italienne aillent saluer le président de la République lors de sa visite à Toulon.

— M. Crispi, pour apaiser l'opposition, dont les triumvirs ont la direction, a réellement fait offrir un portefeuille à M. Magliani, qui a refusé énergique- ment en déclarant qu'il lui est impossible de s'asso- cier à la politique actuelle du gouvernement.

— La liquidation de la Banque Esquilina se chiffre par une perte de 28 millions.

— Un incendie a détruit complètement 54 mai- sons à Pratolungo, près de Coni, et endommagé plu- sieurs autres. 300 personnes sont sans abri, elles ont été recueillies par la municipalité. Il n'y a eu aucun accident de personne.

**Allemagne.** — L'ouverture du nouveau Reichs- tag, d'abord fixée au 15 avril, est ajournée au 20, les projets militaires n'étant pas prêts. Les crédits deman- dés pour l'armée seront considérables.

— Tous les bruits de rapprochement de l'Allemagne avec la France, sur la base de la neutralité de l'Alsace- Lorraine, sont dénués de fondement, mais il est exact que l'empereur a demandé au prince de Hohenlohe un rapport sur la possibilité d'atténuer les rigueurs de la mesure des passeports.

pu le faire, puisque M. le juge était occupé avec le docteur Gérard.

— Faites-le venir tout de suite.

Le garçon de bureau sortit. Presque aussitôt entra Pin- son.

— Je vais vous confier une mission qui vous surprendra fort, monsieur Pinson, dit le juge.

— Il faudrait, pour qu'elle me surprit, qu'elle fût bien extraordinaire, monsieur le juge, car j'ai pour principe de ne m'étonner de rien.

Le docteur Gérard sort de son cabinet.

— Je l'ai aperçu, en effet, tout à l'heure. Je l'ai même salué.

— Il est venu me jurer que Beaufort est innocent.

— C'est tout naturel, M. Beaufort est son ami. Et les preu- ves ?

— C'est ce que je lui ai demandé, des preuves. Le docteur s'est alors retranché derrière le secret professionnel. Il n'a pas répondu.

— Voilà qui est facile. Enfin, cela peut être vrai.

— Je l'ai pensé, M. Pinson, — et afin de nous en assurer, je vous charge de surveiller M. Gérard, de ne point le perdre de vue et de me rendre compte de ses moindres démarches.

— Ce sera fait... M. le juge peut y compter.

— Surtout, qu'il ne se doute de rien.

— Certes... autrement toute surveillance deviendrait inutile.

— Tous les soirs, vous me trouverez, soit ici, soit chez moi... et vous viendrez me faire votre rapport...

— Il faut tout prévoir... Il peut arriver que je sois retardé, — que le docteur m'entraîne loin de Creil... Alors...

### ACTINA SUISSE

(LAIT ARTIFICIEL)  
PAR A. PANCHAUD, A VEVEY (SUISSE)  
aliment et le plus économique  
des *veaux porcelets*, etc.  
ce lait artificiel équivaut à un  
naturel et ne coûte que 3 1/4 cent.  
s or, vermeil, argent et bronze.  
obtenus dans les concours régio-  
i de la Société des agriculteurs  
de l'Académie nationale.  
certificats de notre contrée.  
gérale pour la Gruyère : *Auguste*  
*Bulle*. [420]

### MACHINES A COUDRE

er, mécanicien-constructeur, à  
es meilleures machines à coudre.  
concurrence. Payables depuis  
is. — Demandez catalogues et  
[573]

### L'homme-Lefort

roid et cicatriser les arbres  
rie *Christina*, Fribourg,  
134, rue de Lausanne.

### CHOCOLAT

uchard  
RITÉ INCONTESTÉ  
ÉRE SE TROUVE PARTOUT

### Le dimanche 13 avril :

ée à Marsens  
urs de la musique de Corsery.  
nvitation cordiale. [212]

Attention!!! Toute per-  
sonne doit faire un essai de  
notre pomade Phénix garan-  
tio pour faire croître et pousser  
les cheveux de dames et mas-  
sieurs, ainsi que la barbe, sup-  
primer les pellicules, arrêter  
le chute des cheveux, les em-  
pêcher de blanchir,  
ou de tomber en  
cativité.



### Les cheveux gris

on's *Capillaire* à 2 fr. 75  
Grand choix de *NATTES*  
yeux depuis 1 fr. la pièce, chez  
*ARGOT, coiffeur-parfumeur*,  
ne Placide MOURA, à Bulle. [250]

### "Bacherlin"

le plus efficace pour la  
on de tous les insectes.  
l'une manière frappante et fait  
promptement et sûrement jus-  
sière trace tout insecte nuisible.  
bien observer que tout ingrè-  
dans du papier ne peut jamais  
été comme une  
écialité *Zachert*.

ble produit se vend en flacons  
et à prix modéré :

chez M. L. Desbiolles.

n, » M. Jules Lavanchy.

u, » Pharm. G. Gomte.

Dépôt principal : [186]

ZACHERL,

I, Goldschmiedgasse N° 2.

### vendre :

ie et une mécanique à bat-

iment, deux écuries et environ

re près de la maison.

à Pierre Pugin, à la scierie du

es Romont. [244]

mile Lenz, imprimeur-éditeur.

— Bien que les délibérations de la Conférence de Berlin aient été « secrètes » en principe, les rapports ont été communiqués et le *Matin* publie même le récit détaillé des séances.

Le discours de M. Delahaye est surtout curieux. Le délégué socialiste et ouvrier de la République française a rappelé que, dans le moyen âge, on n'a pas connu la grève, parce que la plupart des ouvriers travaillaient pour leur propre compte. A ce moment on comptait un salarié pour dix patrons; aujourd'hui, en Angleterre et en France, il y a douze salariés pour un patron. A ce moment, chaque travailleur, propriétaire de son modeste outillage, recevait intégralement le prix de son travail, il le réglait comme il l'entendait.

L'ouvrier maintenait le prix de la main-d'œuvre dans un rapport correspondant au prix des subsistances; il n'y avait pas de grève, pas de boycottage, pas de mise à l'index. L'ouvrier n'avait pas de caisse de retraite; son travail lui permettait de vivre honorablement, avec dignité; la certitude du lendemain était assurée; ses économies faisaient vivre sa famille et lui assuraient une paisible vieillesse. Les progrès modernes, les machines ont bouleversé le monde du travail. Partout la vapeur et l'électricité font concurrence à l'activité humaine. De plus, les chemins de fer, les télégraphes, le téléphone mettent en relation constante les peuples les plus éloignés. Ces relations donnent une plus grande activité à la concurrence effrénée qui se poursuit aujourd'hui entre les divers pays. Comme conclusion, M. Delahaye demande en son nom personnel une *légalisation internationale du travail pour améliorer le sort des travailleurs.*

— Les députés socialistes ont tenu à Leipzig une réunion dans laquelle il aurait été pris la décision de déconseiller la manifestation du 1<sup>er</sup> mai.

**Autriche.** — Les grèves prennent de graves proportions à Vienne. Un maçon qui voulait continuer à travailler a été tué par ses camarades.

Les boulangers sont également en grève, ainsi que les camionneurs.

**Etats-Unis.** — Une société s'est formée aux Etats-Unis pour construire un tunnel sous le Niagara afin d'utiliser la force des chutes.

CANTON DE FRIBOURG

**Emprunt à primes des communes fribourgeoises et navigation.** — Voici la liste des obligations sorties au septième tirage au sort opéré le 31 mars 1890, et remboursables au 20 janvier 1891 :

Sont sorties et remboursables avec les primes ci-après en sus du capital de 50 fr. et de l'intérêt différé de 1887 à 1890 de 6 fr. les obligations suivantes :

N<sup>o</sup> 56081, 12,000 fr. — N<sup>o</sup> 34472, 5000 fr.  
 N<sup>os</sup> 5341, 19770, 23642, 31428, 44370, 50467, 50571, 53369, 54982, 55091, chacun 1000 fr.

Obligations sorties sans primes et remboursables par 56 fr. :

N <sup>os</sup>	997	1333	2055	2346	2729	2869
	3540	3775	4780	6535	6584	6593
	7223	9040	11677	12356	13076	13178
	15301	15906	18379	18668	20862	23388
	25302	25827	27618	28026	28493	29197
	32672	33135	33842	35264	37427	39974
	41491	41511	42894	43631	45875	46574
	48470	48615	49538	50698	51199	51260
	52029	55471	56717	57834	58123	58625
						59971

— Quelle que soit l'heure avancée de la nuit, venez... je vous recevrai...  
 — Dans ces conditions, c'est entendu... Je vais me déguiser.

IV

Lorsqu'il sortit du cabinet de M. Langier, Gérard ne rentra pas sur-le-champ chez sa mère, et si l'idée était venue à M. Pinson de le suivre, l'agent aurait pu découvrir du premier coup la piste nouvelle soupçonnée par le juge, car le médecin vint droit chez Dagnerre.

Heureusement pour celui-ci, — Pinson éprouva le besoin de se rendre à l'auberge où il était descendu, d'y changer de vêtements, de mettre une fausse barbe, une barbe brune admirable, qui ne lui laissait voir que les yeux et un point, large comme une pièce de cinquante centimes, de ses pommettes rouges. Il changea ensuite sa redingote contre une blouse et comme il faisait un très beau soleil encore chaud, bien qu'on fût à la fin de septembre, il s'acheta un panama chez le chapelier voisin.

Puis il alluma sa pipe et s'en alla rôder sur le bord de l'Oise.

Nous avons dit tout à l'heure : heureusement pour Dagnerre.

En effet, M. Pinson eut beau rôder aux alentours de la maison, qu'il savait habitée par le docteur, afin de guetter la sortie du jeune homme, il en fut pour ses frais d'attente et ne vit point Gérard.

Deux heures se passèrent. Gérard apparut.

— Eh ! mais, murmura Pinson, il y avait une bonne raison

**Loterie pour le développement de l'industrie.** — L'honorable public est informé que l'exposition et le tirage des lots auront lieu à partir du 20 avril courant, époque à laquelle la grande salle de la Grenette pourra être mise à la disposition du comité.

La durée de cette exposition, ainsi que la date exacte du tirage seront annoncées ultérieurement.

(Communiqué.) LE COMITÉ.

**Chevreaux.** — La semaine dernière, pendant que le facteur de Dompierre accomplissait son parcours quotidien, il se trouva tout à coup en présence de deux chevreaux qui descendaient un chemin creux, entouré de haies, près du hameau des Granges. A sa vue, ils se dirigèrent rapidement dans la direction des ravins boisés qui s'étendent entre les villages de Dompierre et Seigneux, où ces charmants animaux ont déjà été remarqués l'année dernière. Il est permis d'espérer que personne ne viendra troubler le séjour de ces habitants de la montagne.

**Gymnastique.** — La fête cantonale fribourgeoise de gymnastique qui aura lieu cette année à Bulle a été fixée aux 5, 6 et 7 juillet.

**Bétail bovin.** — M. Strebel père, vétérinaire, vient de publier une intéressante brochure sur le bétail bovin du canton de Fribourg. Nous la recommandons vivement à nos agriculteurs et à tous ceux qui s'intéressent au développement de la race bovine fribourgeoise.

**Trouvailles antiques.** — On a trouvé, dans une carrière, à Font, des tombeaux taillés dans la molasse, sous une couche de terre de 60 à 80 centimètres. On croit qu'ils sont de l'époque romaine.

GRUYÈRE

**Accident.** — Deux hommes de Sorens étaient occupés, vendredi après midi, à faire sauter une grosse pierre. Le coup de mine ne partant pas, ils commirent l'imprudence de débarrasser la charge avec un instrument de fer; la mine éclata subitement, renversant les deux ouvriers. Un de ceux-ci eut la figure et les mains mutilées; on craint même pour la vue. Son camarade se tira d'affaires avec de légères contusions.

**Convocation.** — Les délégués des communes formant la consorcie de l'hôpital du district de la Gruyère sont convoqués en assemblée générale le jeudi 17 avril prochain, à 1 heure de l'après-midi, à la salle du Tribunal, à Bulle, avec l'ordre du jour suivant :

- 1<sup>o</sup> Approbation des comptes;
- 2<sup>o</sup> Propositions éventuelles.

Chaque commune a droit à un délégué par 500 âmes de population.

Les décisions seront prises à la majorité des délégués présents.

Cette publication tient lieu de carte de convocation.

Le secrétaire : AUG. BARRAS.

**Syndicat pour l'élevage du bétail.** — Les membres de la Société d'assurance du bétail de la

pour qu'il ne sortit point, le docteur, c'est qu'il n'était pas rentré.

Gérard semblait, autant que l'agent put en faire la remarque, en proie à une profonde émotion.

Il marchait la tête basse, ne faisant attention ni aux passants qu'il heurtait le long du quai, ni aux voitures dont les chevaux au plus terribles craintes. Il savait qu'il était livré, sans défense, à Gérard. Et de la prohibé de Gérard, de son énergie plutôt, dépendait sa vie, à lui Dagnerre. Que Gérard continué de se taire, Dagnerre est sauvé; qu'il faiblisse et qu'il parle, et il est perdu.

Puis Gérard étant rentré, Pinson ne le vit plus.

Suivons-le depuis le moment où il a quitté le juge d'instruction.

Il était allé chez Dagnerre, nous l'avons dit. Il avait promis au blessé de revenir. Celui-ci l'attendait avec toutes les apparences du plus grand calme, mais en proie au fond de l'âme aux plus terribles craintes. Il savait qu'il était livré, sans défense, à Gérard. Et de la prohibé de Gérard, de son énergie plutôt, dépendait sa vie, à lui Dagnerre. Que Gérard continué de se taire, Dagnerre est sauvé; qu'il faiblisse et qu'il parle, et il est perdu.

Lorsque le médecin fut en présence du malade, il lui dit :

— Je sors de chez M. Langier. J'ai eu avec lui un entretien très court, mais décisif. Je lui ai dit ce que je savais... Dagnerre se dressa, blême, les yeux hagards...

— Vous avez trahi votre secret... Vous êtes un misérable !

— Non, je ne l'ai pas fait, je le devrais peut-être, car sauver un homme tel que vous, l'arracher au châtimeut qu'il mérite, me semble un premier crime, — et laisser sous les

Justice de paix de Gruyères sont convoqués en assemblée générale à l'auberge des Adoux, à Epagny, le dimanche 13 courant, à 1 heure de l'après-midi, pour s'occuper de la formation d'un syndicat ou association ayant pour but l'amélioration de nos races.

Tous les agriculteurs qui s'intéressent à cette importante question sont instamment priés d'y assister.

(Communiqué.)

CHRONIQUE AGRICOLE

**Conférence de M. Strebel père, vétérinaire, à Fribourg.** 7

**Les causes de l'avortement chez la vache.** — Le conférencier traite ensuite de l'avortement chez les vaches, accident qui, par sa fréquence et ses suites, porte aux intérêts de l'agriculteur un grand préjudice. La mort du petit sujet est très souvent pour lui une perte assez sensible.

Une suite fâcheuse de l'avortement, c'est la rétention presque constante de l'arrière-faix qui se décompose dans la matrice et provoque ordinairement une influence plus ou moins pernicieuse sur la santé de l'animal. De plus, beaucoup de vaches qui ont avorté une fois avortent facilement une seconde et une troisième fois. L'avortement suivi de la non-délivrance occasionne assez souvent les fleurs blanches, la stérilité et l'engorgement des jarrets.

Il y a des années où l'avortement ne présente que des cas isolés, c'est-à-dire sporadiques; mais pendant d'autres années, par contre, cet accident est très fréquent et constitue un véritable fléau pour l'éleveur du bétail.

**1. L'avortement sporadique ou accidentel.** — Une des principales causes de l'avortement, si fréquent depuis un certain temps, dépend sans contredit de l'état de vie non conforme à la nature, auquel un très grand nombre de vaches est soumis aujourd'hui. Par une alimentation artificielle immodérée qui active d'une manière excessive la sécrétion lactée, on a transformé, aux dépens d'autres fonctions très importantes, les vaches en de véritables machines à lait. Le fourrage trop abondant d'aliments artificiels (résidus de distilleries, d'huileries, de brasseries, etc.) produit un affaiblissement de l'organisme entier, donc aussi de la vie utérine. De plus, tandis qu'on sèvre le poulain au cinquième ou au sixième mois, on trait la vache très souvent encore au huitième mois de la gestation. Mais comme la fonction de la tétine (la sécrétion lactée) et la vie utérine se trouvent en corrélation intime, il s'ensuit qu'une sécrétion lactée trop prolongée doit, à différents degrés, troubler la vie utérine et porter préjudice à l'alimentation et au développement du fœtus. En effet, beaucoup de vaches nourries de cette manière sont dans les meilleures dispositions pour avorter.

Une autre cause de l'avortement réside dans une prédisposition particulière chez certaines vaches, prédisposition qui n'est pas suffisamment connue. D'autres causes d'avortement sont occasionnées par certaines maladies du fœtus, comme l'hydropisie abdominale et générale; une inflammation des organes logés dans les cavités thoraciques et abdominales. En thèse générale, on peut dire que toute maladie sérieuse de la mère met en danger la vie du fœtus et son expulsion prématurée. Parmi ces maladies, le conférencier cite la tympanie (gonflement) et toutes les fièvres malignes qui sont accompagnées d'une forte élévation de la température animale. Une chaleur du corps très

verrou, rougissant et pleurant sous le déshonneur d'une accusation ignoble, un homme tel que M. Beaufort, me semble un second crime.

Dagnerre était retombé râlant. Et d'une voix sourde, colère :

— Alors, si vous n'avez rien dit, qu'aviez-vous besoin de voir M. Langier ?

— Je voulais l'inviter à la prudence en lui disant que j'avais les preuves de son erreur...

— Malheureux !... le juge va se méfier.

— Tant mieux.

— Il vous fera suivre ! Il épiera vos démarches, vos moindres pas.

— C'est son droit. Et moi je n'aurai pas enfreint mon devoir.

— Alors, je suis perdu.

— Je le souhaite. Je ne ressens pour vous aucune pitié !...

— Prenez garde. Ne soyez pas trop cruel. Je puis vous faire repentir de vos paroles...

Gérard eut un sourire froid.

— Vous ne m'intimidez pas. Vous êtes un misérable et un assassin... Moi, je suis un honnête homme, qu'avons-nous de commun ensemble, je vous le demande ?

— Vous voulez le savoir ?... Il y a entre nous un lien plus étroit que vous ne le pensez. Et quand vous le connaîtrez, ce lien, vous regretterez la démarche imprudente que vous avez faite auprès du juge... Heureusement il n'est pas trop tard.

— Je ne vous comprends pas ? Qu'entendez-vous dire ?

— Écoutez-moi, monsieur Gérard... Vous êtes un enfant naturel.

élevée et per... trop grande c... sang et le sur... carbonisé, c'... exerce une ac... que son expu...

Nouvelles

de la classifi... avait été sou... des délégués... lesquels le s... dans les pré... ont compris l... l'intérêt qu'il... pas. Ils ont r... port à la Soc... dont M. de E...

La dite So... et a nommé... gane de M. V... qui a été imp... blée des délé...

Nous ne p... sa longueur... conclusions... les agriculte... délégués et p... par nos élève... volontiers ne... sur ce sujet.

La commi...

1<sup>o</sup> Les co... cornes seriai... chaque cant...

2<sup>o</sup> Les ani...

3<sup>o</sup> Une so...

chiffre des r...

faire les pri...

serait mis à...

tion de la p...

sant.

LA

Il sait la

qu'il est si é...

regrets de la

sin. Evidemm...

est peut-être...

jamais le sec...

disaient dans

rables citoye...

la foulure de

boue de la fé...

pour sûr ce...

ni la veille n...

Et puis la

sa beauté ph...

pas fait pour

est envieux

Enfin, l'acqu...

scandaleux ;

Trois ou q...

sèrent leur

— Que vous

— Vous n'a

— Qu'en sa

— Il n'est p

point connaît

donner là-dess

— Vous ?

— Moi.

— Et ces re

ment les comm

— Vous alla

Votre mère

file du cont

avait 18 ans à

lui aussi, dont

parler. Inimit

plutôt. Il se r

deux jeunes g

Au comble

Il ignorait

comment était

Et où voula

moment pour

Il dit d'une

— Oui, je v

— Je suis h

gens s'aimère

docteur Gérar

Gérard se t

bien y avoir u

es sont convoqués en as-  
sage des Adoux, à Epagny,  
à 1 heure de l'après-midi,  
ation d'un syndicat ou as-  
amélioration de nos races.  
ui s'intéressent à cette im-  
tamment priés d'y assister.  
(Communiqué.)

AGRICOLE

rebel père, vétérinaire,  
bourg. 7

ment chez la vache. — Le  
de l'avortement chez les  
sa fréquence et ses suites,  
culteur un grand préjudice.  
t très souvent pour lui une

avortement, c'est la réten-  
l'arrière-faix qui se décom-  
provoque ordinairement une  
ernicieuse sur la santé de  
p de vaches qui ont avorté  
nt une seconde et une troi-  
suivi de la non-délivrance  
les fleurs blanches, la stéri-  
jarrets.

avortement ne présente que  
sporadiques; mais pendant  
e, cet accident est très fré-  
ritable fléau pour l'éleveur

lique ou accidentel. — Une  
l'avortement, si fréquent  
dépend sans contredit de  
ne à la nature, auquel un  
hes est soumis aujourd'hui.  
cielle immodérée qui active  
la sécrétion lactée, on a  
l'autres fonctions très im-  
véritables machines à lait.

ndant d'aliments artificiels  
uileries, de brasseries, etc.)  
de l'organisme entier, donc  
e plus, tandis qu'on sèvre  
u au sixième mois, on trait  
ore au huitième mois de la  
fonction de la tétine (la sé-  
térine se trouvent en cor-  
it qu'une sécrétion lactée.  
férents dégradés, troubler la  
adice à l'alimentation et au  
En effet, beaucoup de vaches  
e sont dans les meilleures

avortement réside dans une  
chez certaines vaches, pré-  
ffisamment connue. D'autres  
occasionnées par certaines  
e l'hydropisie abdominale et  
on des organes logés dans les  
dominales. En thèse géné-  
rate maladie sérieuse de la  
e du fœtus et son expulsion  
maladies, le conférencier cite  
) et toutes les fièvres mali-  
ées d'une forte élévation de  
Une chaleur du corps très

nt sous le déshonneur d'une accu-  
que M. Beaufort, me semble un  
lant. Et d'une voix sourde, co-  
en dit, qu'aviez-vous besoin de  
prudence en lui disant que j'a-  
r...  
va se méfier.

piera vos démarches, vos mou-  
je n'aurai pas enfreint mon de-

ssens pour vous aucune pitié!...  
pas trop cruel. Je puis vous faire

l.  
as. Vous êtes un misérable et un  
nête homme, qu'avons-nous de  
demande?

... Il y a entre nous un lien plus  
Et quand vous le connaîtrez, ce  
arche imprudente que vous avez  
usement il n'est pas trop tard.  
pas? Qu'entendez-vous dire?  
Gérard... Vous êtes un enfant

élevée et périlleuse outre mesure occasionne une  
trop grande combustion de l'oxygène contenu dans le  
sang et le surcharge d'acide carbonique. Or, un sang  
carbonisé, c'est-à-dire surchargé d'acide carbonique,  
exerce une action asphyxiante sur le fœtus et provo-  
que son expulsion prématurée. (A suivre.)

**Nouvelle classification du bétail bovin dans les concours fédéraux.** — La question de la classification du bétail aux expositions fédérales avait été soulevée par M. de Haller à l'assemblée des délégués à Morat en 1888. Les délégués, chez lesquels le souvenir des faits qui s'étaient passés dans les précédents concours n'étaient pas effacés, ont compris toute l'importance de cette question et l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'il ne se répétassent pas. Ils ont renvoyé la question pour étude et rapport à la Société d'agriculture de la Suisse romande dont M. de Haller est président.

La dite Société a sérieusement étudié la question et a nommé une commission qui a rapporté par l'organe de M. W. de Rham, son rapporteur. Ce rapport qui a été imprimé doit être lu à la prochaine assemblée des délégués.

Nous ne pouvons donner en entier ce rapport, vu sa longueur, mais nous en donnons ci-dessous les conclusions, afin qu'elles puissent être méditées par les agriculteurs avant la prochaine assemblée des délégués et peut-être discutées dans la presse agricole par nos éleveurs romands auxquels nous ouvrons bien volontiers nos colonnes, quelle que soit leur opinion sur ce sujet.

La commission propose les demandes ci-dessous :  
1° Les commissions de tirage pour le bétail à cornes seraient formées à l'avenir par l'autorité de chaque canton exposant.

2° Les animaux de l'espèce bovine seraient présentés par groupes cantonnals.

3° Une somme, soit le 10 %, serait prélevée sur le chiffre des récompenses affectées au bétail bovin pour faire les primes de familles et spéciales, le reste serait mis à la disposition des jurés dans la proportion de la population bovine de chaque canton exposant. (Journal d'agriculture suisse.)

VARIÉTÉS

LA SOMNAMBULE

par AUGUSTE GROFFROY.

27

Il sait la vérité, pensèrent-ils, et c'est pour cela qu'il est si ému, si embarrassé, pris qu'il est entre ses regrets de la victime et sa commiseration de l'assassin. Evidemment il en sait plus qu'il n'en dit et il est peut-être le seul homme au monde qui connaît jamais le secret de ce drame. Avez-vous remarqué, disaient dans leur chambre des délibérations ces honorables citoyens, qu'il a laissé de côté le point capital : la foulure des plates-bandes, la muraille écorchée, la boue de la fenêtre, l'aveu même du garçon disant que pour sûr ce n'était pas lui qui avait laissé ces traces ni la veille ni le jour même de la découverte du crime.

Et puis la supériorité intellectuelle de Félix Haller, sa beauté physique, l'amour de Mlle Dulac n'étaient pas fait pour lui concilier les sympathies. L'homme est envieux et hait sans même en avoir conscience. Enfin, l'acquiescement de la veille, un acquiescement scandaleux; non, décidément il fallait un exemple.

Trois ou quatre hésitèrent, mais les autres déposèrent leur *Oui* dans l'urne sans sourciller.

— Que vous importe !  
— Vous n'avez jamais connu votre père.  
— Qu'en savez-vous et de quoi vous mêlez-vous ?  
— Il n'est pas possible que vous n'avez pas souffert de ne point connaître le secret de votre naissance. Je puis vous donner là-dessus tous les renseignements qui vous manquent.  
— Vous ?  
— Moi.  
— Et ces renseignements, de qui vous viennent-ils ? Comment les connaissez-vous ?  
— Vous allez le savoir.

Votre mère est d'une vieille famille de la Brenne. Elle est fille du comte de Montescourt. Elle aime, je crois qu'elle avait 18 ans à cette époque, un jeune homme, gentilhomme lui aussi, dont M. de Montescourt ne voulait point entendre parler. Inimitié de famille, peut-être, aversion instinctive plutôt. Il se refusait au mariage. Or, je vous l'ai dit : les deux jeunes gens s'aimaient... Vous m'écoutez ?

Au comble de l'émotion, Gérard ne perdait pas une parole. Il ignorait tout du secret de sa naissance. Mais ce secret, comment était-il au pouvoir de ce misérable ?  
Et où voulait-il en venir ? Pourquoi avait-il attendu ce moment pour le lui révéler ?

Il dit d'une voix basse :  
— Oui, je vous écoute... parlez ! parlez !  
— Je suis heureux de voir que je vous intéresse. Les jeunes gens s'aimèrent malgré M. de Montescourt et vous êtes, vous docteur Gérard, l'enfant de leur amour.

Gérard se taisait. Puisqu'il était enfant naturel, il devait bien y avoir une histoire pareille dans la vie de sa mère. Mais

On rentra en séance et le président du jury prononça sur un mode solennellement grotesque la formule d'usage :

— Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la réponse du jury est *Oui à la majorité*.

Et il s'empressa d'ajouter, presque heureux comme s'il eût déjà vu le sang du condamné rejaillir sur les mains tremblantes qui tenaient la feuille de papier où il lisait :

*Il y a des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé.*

Les trois juges en robes rouges ôtèrent leurs toques de velours noir à galons d'or, poussèrent leurs fauteuils, et se groupèrent sous l'immense toile où est peinte l'agonie du Christ, cet autre martyr qui tend les bras au-dessus des juges pour leur rappeler qu'il ne faut verser le sang à la légère.

Ils délibérèrent trois minutes à voix basse, se rassirent, lurent le code, et définitivement condamnèrent Haller aux travaux forcés à perpétuité.

Debout, tranquille comme si ce fût un autre, le médecin de la rue de Vaugirard répondit au président lui demandant s'il n'avait rien à objecter contre sa condamnation :

— Si j'ai tué, messieurs, je devais mourir... Il fallait me condamner à mort et non point au supplice, mille fois plus cruel, du bague... — La vérité triomphera peut-être un jour... sur ma tombe... — En vous pardonnant, messieurs, je vous jure sur les têtes sacrées de ma mère et de ma fiancée que vous venez de punir un innocent. Que ma destinée s'accomplisse !

XII

Il y a trois semaines que la condamnation a été prononcée, un brouillard épais enveloppe la Grande-Roquette de sa tri-tesse grise.

Dans une vaste cour sur laquelle portes ou fenêtres n'ouvrent que des grilles, plusieurs centaines d'hommes en vestes, pantalons et calottes gris-jaune, cette couleur de muraille qui semble être la livrée séculaire des prisons, plusieurs centaines d'hommes, pâles, tondus et rasés, sont là qui s'agitent en silence.

Les uns entrent ou sortent des ateliers qui leur servent momentanément de préaux et de chauffoirs, les autres préfèrent à la nauséabonde, à la suffoquante odeur de ces salles trop étroites le froid humide du dehors, les bancs de pierre sous des auvents de bois.

Les uns sombres, le regard vague, s'isolent dans des coins, les autres sceptiques, ricaneurs, grimaciers, dévorent leur maigre pitance, le pain et les légumes secs, avec une insouciance singulière.

Les uns sont vieux, grisonnants ou des figures ravagées; les autres, jeunes, beaux, robustes, n'ont été amaigris, courbés que par le dur régime des maisons de force.

Tous, presque tous, ont des physionomies fausses, lâches, bestiales, des gestes violents, des allures éhontées, mais avec des nuances, des gradations infinies. C'est qu'il y a là, à la Grande-Roquette, le dépôt général, un singulier mélange, et que dans ses cours, ses ateliers, ses dortoirs, ses corridors, se heurtent et fraternisent les condamnés à perpétuité, qui attendent le départ de la chaîne et les escrocs condamnés à un an qui, sortis demain, regarderont passer la voiture cellulaire sur le boulevard.

L'ensemble des impressions qui assaillent le visiteur traversant les groupes de ces forçats est tout à la fois de la honte et de la terreur; il se sent honteux pour l'humanité des vices sans nom qu'il respire et il craint les convoitises et les haines qu'il sent le presser, le suivre.

son honnêteté se révoltait d'entendre cet homme lui parler ainsi de la femme qu'il avait, en dépit de tout, constamment adorée et respectée.

Daguerre disait, les yeux fixés sur le pauvre garçon :  
— Vous ne me demandez pas de continuer!... Vous ne désirez pas en savoir davantage!... Vraiment, vous n'êtes point curieux !

— Qui me prouve que tout cela n'est pas un tissu de mensonges ?

— Oh! oh! En rentrant chez vous, vous interrogerez votre mère...  
— Certes !

— A la bonne heure! Donc, je puis continuer !  
— Je vous écoute.

— M. de Montescourt, lorsqu'il connut la faute de sa fille, consentit enfin au mariage... mais le jeune homme s'était lassé d'attendre, il s'était découragé... des obstacles imprévus s'élevèrent qui empêchèrent le mariage... Marceline de Montescourt resta fille et fut obligée de cacher sa faute.

Gérard dit d'une voix profonde :  
— Il n'y a pas d'obstacles capables d'empêcher un homme de rendre l'honneur à une jeune fille qui s'est abandonnée à lui, à moins que cet homme ne soit un misérable et n'ait spéculé sur la faiblesse, l'ignorance et l'amour.

Et après un long silence :  
— Ainsi, cet homme est mon père ?  
— Oui.

— Eh bien, où voulez-vous en venir avec cette histoire ? Que vient-elle faire ici ? Change-t-elle quelque chose à ce qui existe, à savoir que vous êtes un assassin et un voleur ?

Il y a départ de chaîne ce jour-là, et les inspecteurs, les gardiens font des appels, opèrent le triage des malfaiteurs; on les pousse dans ce même couloir où le bourreau se livre à la dernière toilette des guillotins, les greffiers régularisent leurs paperasses, les surveillants leur cadent les poignets, et ils partent vers les maisons centrales, vers les ports d'embarquement.

Un détenu, pour lequel on venait de rouler la lourde grille de l'infirmerie, traversa la petite cour que tache en noir la porte de bronze des condamnés à mort, puis la grande cour des détenus ordinaires où une curiosité générale l'accompagna de l'entrée à la sortie, et enfin fut poussé dans le greffe.

Il se tenait chancelant, car il relevait à peine de maladie, modeste, résigné; les gardiens le traitaient avec douceur.

Ce détenu, c'était le docteur Haller.

Quinze jours, une fièvre cérébrale l'avait tenu entre la vie et la mort; depuis huit jours, il allait mieux et déjà on l'embarquait, par faveur spéciale, pour un pénitencier d'Algérie.

De nombreuses démarches avaient été faites auprès du Ministre de la justice et auprès du Ministre de l'intérieur par un homme dont le gouvernement tenait à ménager l'influence.

Ce personnage, député de la veille, député radical de la Seine, c'était M<sup>e</sup> Lévesque.

Au moment où l'on dressait l'inventaire de ses effets, Félix Haller, devenu le numéro 306, demanda la permission d'y prendre une bague magnifique, au diamant énorme, bague qui lui venait de M. de Fronville.

Il la remit au brigadier, à celui que les pensionnaires de la Grande-Roquette appellent le *Transparent*, à cause de sa maigreur, et le vieux soldat, qui n'avait guère vu dans sa carrière pénitentiaire de détenus aussi calmes, aussi polis, aussi résignés que celui-là, lui promit de la faire parvenir, ainsi qu'une lettre, à la personne qu'il lui désignait.

Cette bague, Haller l'envoyait à son défenseur de la Cour d'assises, à son protecteur d'aujourd'hui, à Lévesque en lui disant :

« Le numéro 306 prie M<sup>e</sup> Lévesque d'accepter ce souvenir d'un ami commun en dédommagement des peines qu'il a cru devoir prendre à son endroit. Il part pour toujours, sinon heureux, du moins résigné, fier de la tendresse et de l'estime des seules créatures auxquelles il tienne ici-bas, riche du premier des biens, sa conscience. Il ne garde de haine pour personne et pardonne à son bourreau plus à plaindre que lui. Qu'il soit heureux, s'il le peut, ce ne seront point des cris de rage qui lui arriveront du bague colonial; à peine des sanglots et une prière de se souvenir! La vengeance est si petite et c'est si grand d'oublier le mal! »

Félix Haller, à certaines phrases obscures de la défense, à quelques inutiles torsions de la vérité, avait deviné le vrai coupable, et ce secret, il s'était juré de l'emporter dans la tombe.

Qui l'eût cru du reste? Oh aurait-il pu trouver des preuves? C'était plutôt un pressentiment qu'une certitude, ou mieux une certitude qui n'en était une que pour lui, pour lui auquel Lévesque n'avait pu cacher son trouble, sa gêne dans leurs entrevues, trouble et gêne qu'il ne lui avait jamais connus.

Assassin déjà pour ses juges, il leur eût été doublement odieux en devenant accusateur, accusateur de son dernier ami, de celui qui plaidait sa cause avec des larmes; autant valait-il accomplir sa destinée sans récriminations.

(A suivre.)

— Non. Je ne pense pas que cette histoire puisse modifier en rien votre impression. Elle modifiera seulement vos dispositions à mon égard. Du moins, je le crois... je l'espère... j'en suis sûr !

— Je ne comprends pas.

— J'attends que vous me fassiez une question à laquelle je suis prêt à répondre.

— Le nom de cet homme... le nom de mon père... vous le connaissez ?

— Certes. Je ne vous eusse point, sans cela, raconté cette histoire.

— Quel est-il ?

Daguerre se taisait. Si endurci qu'il fût, il ressentait un trouble indéfinissable. Non point qu'il éprouvât de la tendresse pour ce beau et loyal garçon, si différent de lui-même, et qui était son fils. Depuis longtemps, depuis toujours, son âme était fermée à l'affection. Mais il avait une peur instinctive de ce qu'il allait dire, comme si vraiment cette révélation avait été pour lui un danger nouveau.

Et Gérard, faisant un pas vers le lit :  
— Dites-le, je vous en prie, si vous le connaissez...  
— Vous ne devinez pas ?

— Non. Comment le pourrais-je ?  
— Votre père... c'est moi !...  
— Vous! vous! dit-il, reculant avec un cri d'épouvante, d'horreur, vous, mon père?... vous, aimé de ma mère?... Imposteur! misérable !

— C'est moi. Je vous l'ai dit... Le moyen de contrôle est facile. Interrogez Marceline Langon.

(A suivre.)

**Commune de Bulle.**

**Lundi 14 avril courant**, dès 2 heures après midi, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville dudit lieu, il est exposé en vente, en mises publiques, les immeubles et parts d'immeubles désignés ci-après, tous situés rière la commune de Bulle :

- 1° L'art. 514, le Russalet, pré de 142 perches;
- 2° Environ 5000 pieds à détacher de l'article primitif 138, les Places et Saucens;
- 3° Une parcelle de la place publique devant la maison de M. J.-C. Barras;
- 4° Différentes parcelles consistant en jardins actuellement et pour places à bâtir, à détacher de l'article primitif 134, les Jordils, rue du Moléson;
- 5° Environ 5000 pieds à détacher de l'article primitif 137, les Places.

Bulle, le 1<sup>er</sup> avril 1890.  
230] *Le Secrétariat communal.*

**Société de secours mutuels**

DE LA GRUYÈRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **dimanche 13 avril**, à 2 heures après midi, au premier étage de l'hôtel de l'Union, à Bulle.

TRACTANDA :

- 1° Approbation des comptes de 1889.
- 2° Nomination du comité.
- 3° Propositions individuelles.

Les personnes qui désirent faire partie de la Société peuvent se faire recevoir en tout temps. Elles doivent fournir au président de la Société une déclaration de santé d'un médecin à leur choix.  
253] *LE COMITÉ.*

**Froments rouges et blancs**

de printemps.  
Belles **ALPINES** de semence.  
Sous la CROIX-BLANCHE, à Bulle.  
PRIX RÉDUITS [161]

**Tuiles, drains**

ET  
**Briques garantis**  
chez **J.-C. Barras**, agent d'affaires, à Bulle. [197]

Le soussigné rappelle à son honorable clientèle qu'il continue le dépôt de la

**Bière Beaugard.**

Bière en fûts et en bouteilles.  
**MARTIN MORAND**, aubergiste, au Tirage, Bulle. [246]

**L'AGENCE AGRICOLE**

**AUGUSTE BARRAS**, à Bulle, représentant pour le canton de Fribourg de la pépinière de Lenzbourg (Argovie), se charge de fournir aux personnes qui en font la demande :

- 1° des arbres fruitiers et scions, tels que : pommiers, poiriers, cerisiers, griottiers, pruniers, prunantiers, noyers;
- 2° des arbustes fruitiers, tels que : framboisiers, groseillers, fraisiers, etc., le tout à des prix très avantageux.

Catalogues descriptifs et prix courants sont à disposition. [202]

**Attention !**

Les soussignées avisent l'honorable public de la ville et de la campagne qu'elles viennent de reprendre la succession de M. Franz Bucher, cordonnier, à La Tour-de-Trême. Elles tâcheront de satisfaire leur clientèle comme l'ont fait leurs prédécesseurs.  
**Barras-Corboz sœurs.**

**Etude de notaire.**

**Placide CURRAT**, notaire et greffier de paix, informe qu'il vient d'ouvrir son bureau de notaire à **Châtel-St-Denis** (Vevey), à l'ancien bureau de feu M. le notaire **Liaudat**, dont il a la suite. — Affaires notariales, placements de fonds sur hypothèque, négociations d'emprunts, représentation dans les faillites et discussions, tenue de rentiers, renseignements commerciaux.  
S'adresser à lui pour toutes relations d'affaires avec feu M. le notaire **Liaudat**. [195]

**DOMAINE A VENDRE**

On offre à vendre un joli domaine de la contenance de 6 hectares, situé à une demi-lieue de Bulle. [207]  
S'adresser à M. GILLET, notaire, à Bulle.

**A vendre :**

Un beau jeune **verrat** blanc et rouge, race du pays, chez **Célestin GREZ**, fermier, à Ruyeres-Treyfayes. [247]

**CAFÉ DE MALT WYSS**

Grande économie pour chaque ménagère.  
Hygiénique, nutritif et beaucoup meilleur marché que le café ordinaire.

L'essayer une fois, c'est l'adopter pour toujours.

D'après une analyse chimique ordonnée par le Département de l'intérieur du canton de Berne reconnu pour un surrogat de café excellent. [220]

**AVIS AUX AGRICULTEURS**  
Assortiment **Graines fourragères**

PREMIÈRE QUALITÉ  
ANALYSÉES ET GARANTIES  
A PRIX MODÉRÉS

Au magasin d'épicerie **LOUIS TREYVAUD**,  
place du marché au menu bétail, **BULLE** [249]

**PLUS DE MAUX DE DENTS!**  
PAR L'EMPLOI DE  
**L'Élixir, Poudre et Pâte Dentifrices**  
DES  
**RR.PP.BÉNÉDICTINS**  
de l'Abbaye de Soulac (Gironde)  
**DOM MAGUELONNE, Prieur**  
2 Médailles d'Or : Bruxelles 1880, Londres 1884  
Les plus hautes Récompenses

INVENTÉ EN L'AN **1373** PAR LE PRIEUR **PIERRE BOURSAUD.**

« L'usage journalier de l'Élixir Dentifrice des RR.PP.Bénédictins, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives. »

« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le meilleur curatif et le seul préservatif des Affections dentaires. »

Élixir, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>; Poudre, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>; Pâte, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>.

Maison fondée en 1307 **SEGUIN** Bordeaux  
Se trouvent dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.



**Liquidation de chaussures**  
**Ernest GLASSON**

Désireux de donner plus d'extension à mon commerce de cuirs et crépins, j'ai résolu de liquider toutes mes chaussures en magasin aux prix de facture. [227]  
Il est à remarquer que toutes ces chaussures proviennent des meilleures fabriques, ont été achetées aux conditions les plus avantageuses et pourront dès lors être vendues de toute confiance.

**AVIS**

Le soussigné a transféré son bureau au rez-de-chaussée de la maison de M. François Moura, Grand'rue, à Bulle.  
Recouvrements, renseignements, représentation dans les faillites et discussions, tractation d'affaires litigieuses.  
617] **Louis Fasel**, agent d'affaires.

**LIMES**

Le soussigné fait savoir qu'il tiendra son dépôt de limes tous les jours de foire, ainsi que le **second jeudi** après la foire, sur la place entre l'Union et le Cheval-Blanc, à **BULLE**.  
Se recommande  
**A. Raggembass**, fab<sup>l</sup> de limes, successeur de Ph. Guidi, 261, rue de Morat, Fribourg. [706]

**Attention !**

La maison **Goy & Grandchamp**, à **Vevey**, s'étant dissoute d'un commun accord le 31 mars, je prévient mes amis et connaissances et le public en général que je fonde à **Vevey** une nouvelle maison pour le commerce de vins du pays et vins étrangers. — Tous mes vins sont garantis naturels. — Prix très modérés. (01859V)  
**LOUIS GOY**, ancien associé de la maison Goy & Grandchamp, place du Marché 2 et rue des Anciens-Moulins 25<sup>a</sup> (près du Casino). [222]

**A louer :** Deux jolies chambres meublées, indépendantes.  
S'adresser au bureau du journal.

**Mastic Lhomme-Lefort**

pour greffer à froid et cicatrizer les arbres et arbustes.  
*Droguerie Christinaz, Fribourg, 221 (192F) 134, rue de Lausanne.*

**A VENDRE**

L'ancien restaurant du **TIVOLI**, avec ou sans le pont de danse.  
S'adresser à Ch. MESSERLI, boulanger, à Bulle. [225]

Diplômé à Paris 1889: Médaille d'or, à Gand 1889: Médaille d'argent.  
**500 FRANCS EN OR**  
si la Crème Grollich n'enlève pas toutes les impuretés de la peau, telles que taches de rousseur, lentilles, hâles, vers roucheur du nez etc., et si elle ne conserve pas, jusqu'à la vieillesse, le teint en blanc, éblouissant et en fraîcheur du jeune âge. Ce n'est pas du fard! Prix frs. 1.50.  
Dépôt général: **A. Büttner**, pharmacien, Bâle.

**Dépôt d'engrais chimique de Biberich**

chez **Alfred Ayer**, aubergiste, à Sorens. Qualité renommée. — Prix réduits. [201]

**Montagnes à louer.**

On offre à louer deux montagnes à génisses dont une printanière, situées à environ 1 1/2 heure de Bulle. [172]  
S'adresser à Jean GILLET, notaire, à Bulle.

**On offre à vendre :**  
Du bon **fumier** pour les jardins.  
S'adresser à l'Écu, en ville. [228]

**Graine & farine de lin.**

Beaux gros-sous français.  
Dits supérieurs et ordinaires.  
Semoules de maïs, Italie et Hongrie.  
Tourteau de lin et sésame moulus.  
Bouffe d'épeautre.  
Prix avantageux.  
Sous la Croix-Blanche, à Bulle. [820]

**VINS DE RAISINS SECS ET DE GRAINS, CIDRES ET BIÈRE**

Tout le monde peut fabriquer du vin, du cidre, de la bière et de l'eau-de-vie.  
Du vin rouge et blanc; soit avec des raisins secs ou du sucre, soit avec du blé ou du seigle, de l'orge, du maïs, du riz, etc. Le vin obtenu avec l'un ou l'autre de ces produits est aussi bon que le vin naturel, meilleur même que les vins de plusieurs vignobles, comme force alcoolique, comme couleur et comme goût, et revient à 12 cent. le litre; fabrication très facile.  
Du cidre imitant les meilleurs cidres de Normandie à 7 cent. le litre.  
De la bière excellente à 10 cent. le litre.  
Par de nouveaux procédés, brevetés S. G. D. G. 3 médailles et grand succès à l'Exposition universelle de 1889.

**Vins et eaux-de-vie de grains.**  
Immense avantage de fabriquer du vin ou de l'eau-de-vie avec du blé, du seigle, orge, etc., attendu qu'après avoir retiré le vin ou l'eau-de-vie, les résidus ont encore autant et même plus de valeur pour la nourriture des bestiaux (procédé tout récent).  
Pour recevoir toutes ces méthodes franco à domicile, envoyer 2 fr. 50 c. en timbres ou mandat-poste à **J. POIRET, 11, rue Meslay, Paris.**  
Sur demande, il sera joint à l'envoi, sans augmentation de prix, les conditions de représentation pour être seul concessionnaire du droit de vente dans un ou plusieurs cantons, arrondissement ou département, pendant la durée du brevet.  
500 à 1500 fr. à gagner par mois sans quitter son emploi. France et étranger. (H2466X) [251]

**SAVON BROOKE**

Marque SINGE  
universellement réputé. Pour le polissage et nettoyage des batteries de cuisine, cuivre, fer-blanc, marbre, etc., etc., c'est le moyen le plus simple, le plus pratique et le moins coûteux. — Prix : 25 cent.  
Dépôt: **L. TREYVAUD**, épicerie, Bulle. [250]

**AVIS**

La Société des gîtes de Corbières demande à estiver du jeune bétail sur ses pâturages. Prix favorable. — S'adresser à M. BLANC, François, de la Combaz. [252]

**A vendre :**

Une scierie et une mécanique à battre, avec bâtiment, deux écuries et environ 6 poses de terre près de la maison.  
S'adresser à Pierre Pugin, à la scierie du Châtelard près Romont. [244]

**A LOUER**

La commune de Corbières offre à louer les fermes d'une bonne gîte près le village.  
S'adresser au plus tôt à M. le syndic. [233]

**On offre à louer :**

Un atelier de charbon, situé au bas de la ville.  
S'adresser à l'avocat MAGNIN. [219]

**Maison à vendre.**

On offre à vendre, à Bulle, une jolie maison bien construite et bien exposée, avec cour et grand jardin. [171]  
S'adresser au notaire Jean GILLET, à Bulle.

**Maison à vendre**

à la commune de Charmey, bien exposée au soleil levant, avec un pré de la contenance de 6 ares 37 centiares.  
S'adresser à François Bosson, à Bulle. [206]

**A vendre :**

Faute d'emploi, un char à pont à deux chevaux, avec convets et essieu en fer de 19 lignes, solide et en bon état.  
S'adresser au garçon d'écurie du Cheval-Blanc, à Bulle. [70]

**A VENDRE**

Un certain nombre de ruches d'abeilles bien peuplées. — S'adresser à Jules DÉFOREL, à Vuadens. [254]

**A louer :**

Un petit appartement en ville.  
S'adresser au bureau du journal. [218]  
Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur.



**PRIX DE L'AD**  
Pour la Suisse:  
Étranger: 1 an, payable  
Prix du num  
Ou s'abonne à t  
de p

**NO**

Le Conseil  
entre ses délé  
l'achat des 30  
Lucerne.  
La convent

**Congrès d'**

a traité trois  
1° L'assura  
maladie;  
2° Les syn  
3° La revis  
Le congrès  
conseiller nat  
constitution p  
tures en vue  
banque. Une r  
connue néces  
sur le travail  
nels reconnus  
On a décidé  
la subvention  
soit portée de  
Les délibé  
vendues en lib  
le vœu que la  
garantie aussi  
Chacun est  
à la manifesta  
Le congrès

Tir fédéral,  
de 50 secré  
de 200 sonne  
M. le capitaine

Monument  
fédérale des b  
première expo  
rection d'une s  
laquelle les fra

**FEUILLE**

**BELLE**

Gérard tomba  
maius. Il ne pleu  
d'entendre. Lui,  
cet infâme! Etait  
avait-il donné le j  
ment tant de gran  
de noblesse de pe  
bassesses! Et il r  
— Vous, mon p  
Puis, après le d  
d'un tel homme, le  
être aimé de sa m  
Il eut un geste  
— Non, non! di  
aimé ce monstre.  
mais il y avait là  
d'amour.  
Daguerre le reg